



Avoirs Engagements NM1

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input checked="" type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs et Territoires <input type="checkbox"/> Pratiques Fédérales <input type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Liges <input type="checkbox"/> Liges et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Liges, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 0		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Il a été décidé de rembourser les droits d'engagement aux clubs de NM1 pour la saison 2020/2021. Des avoirs d'un montant de 2 156 € vont donc vous parvenir et viendront s'imputer sur votre dernier prélèvement du 15/05/2021. Ainsi le montant prélevé au 15/05 sera donc de 603.70 € au lieu de 2 759.70 €.

Le service comptabilité de la Fédération reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : Service comptabilité

Tél. : 01.53.94.27.68

Email : comptabilite@ffbb.com

Rédactrice	Vérificateur	Approbateur
Aurélie BIHAIS Responsable Service Comptabilité & Finance	Pascal GOUDAIL Directeur Pôle Administration & Finance	Jean-Pierre HUNCKLER 1er Vice-Président Délégation Marque / Trésorier Général
Référence	2021-04-09 NOTE LR CD CLUBS 0 - Comptabilité – Avoirs Engagements NM1 VFIN	